



Conditions générales des cours

Le Carouge Natation (CANA) est une association à but non-lucratif, gérée par un comité de bénévoles. Grâce aux infrastructures mises à disposition par la Ville de Carouge, Les Pervenches et La Fontenette, le Carouge Natation propose des cours de natation, water-polo et sports pour tous, de différents niveaux.

Les présentes conditions générales peuvent être modifiées sans préavis en séance du comité. Elles complètent les dispositions des statuts.

I. INSCRIPTIONS (*)

- a) Les inscriptions aux cours se font via internet www.carouge-natation.com puis *Inscription*
- b) La réinscription n'est pas automatique. Elle s'effectue via notre site internet. Les membres déjà inscrits bénéficient d'une ouverture anticipée de la période d'inscription.
- c) Aucune inscription n'est prise au bord du bassin.
- d) En cas d'inscription à partir de la mi-saison pour un cours annuel, un rabais est appliqué selon les modalités suivantes : 50 % pour une inscription dès février. Puis 60% dès mars et 70% dès avril et après. Mais nous ne pouvons pas assurer les disponibilités.

(*) Hors Aquagym, Aquabike et Fitness – conditions spécifiées § III

II. PAIEMENTS

- a) Aucune inscription ne sera prise en compte si une ancienne facture reste impayée. Il convient alors de régler votre facture puis de vous inscrire ;
- b) Une fois les inscriptions validées, les factures avec QR code sont envoyées par e-mail depuis l'adresse facturation@carouge-natation.com ;
- c) Le règlement doit être opéré avant ou à l'échéance mentionnée sur la facture, soit un délai à 10 jours. Nous privilégions le paiement des factures par QR code via votre e-banking. Des frais de gestion sont facturés à Carouge-Natation en cas de paiement au guichet ;
- d) Le non-paiement des cours ne sera pas considéré comme une annulation de votre inscription ;
- e) Les participants n'ayant pas réglé leur cotisation au début des cours ne seront pas autorisés à participer au cours ;
- f) Rappels en cas de non-paiement :
 - A partir du 2^{ème} rappel, des frais de 15.- seront appliqués puis de 25.- à la 3^{ème} relance.
 - En cas de non-paiement, le CANA se réserve le droit d'entreprendre d'autres démarches
- g) Toutes les demandes particulières doivent parvenir à facturation@carouge-natation.com à la réception de la facture et avant le début des cours ;

III. INSCRIPTIONS ET PAIEMENTS - AQUABIKE, AQUAGYM ET FITNESS

- a) Les inscriptions aux cours d'Aquabike, Aquagym et Fitness se font via internet www.carouge-natation.com puis *Activité « Sport loisir / Santé »* ;
- b) Le paiement est obligatoire à l'inscription ;
- c) Le report des cours est possible jusqu'à 48h avant le cours. Après ce délai, le cours est perdu ;
- d) Il n'y a pas d'annulation possible mais seulement des reports ;
- e) Aucune inscription n'est prise au bord du bassin.

IV. PARTICIPATION

- f) Les participants inscrits sont tenus de participer aux cours ;
- g) Si le manque d'assiduité péjore de manière trop marquée le bon fonctionnement du groupe, le participant pourra se voir exclu du groupe.

V. RETRAIT

- a) Tout retrait doit être notifié par écrit avant le début du cours. Au-delà, aucun retrait ne sera accepté et aucun remboursement effectué ;
- b) Les participants inscrits au cours Niveau 1 ou les nouveaux membres inscrits au Niveau 2 peuvent exceptionnellement être remboursés après 2 cours d'essais, mais pas plus tard que le 30 septembre de chaque année. Après ce délai, aucun remboursement ne sera accordé.

VI. ABSENCES

- a) Toute absence doit être excusée auprès du secrétariat (secretariat@carouge-natation.com) ;
- b) A partir de trois absences non-excuses, le participant pourrait se voir exclu du groupe ;
- c) Toute absence même justifiée ne sera ni remboursée ni reportée.

VII. COMPORTEMENT

- a) Les participants doivent se conformer aux instructions de l'encadrement du club ainsi que du personnel de la piscine ;
- b) L'accès aux vestiaires et aux bassins est strictement interdit sans la présence d'un moniteur du Carouge Natation ;
- c) Le règlement de la piscine des Pervenches et de la Fontenette est applicable durant les cours ;
- d) Les règles habituelles d'hygiène en vigueur dans les piscines et les vestiaires doivent être respectées (douche obligatoire, ne pas manger dans les vestiaires, etc.) ;

Recommandations pour les parents

- e) Les parents sont autorisés à accompagner leurs enfants dans les vestiaires - voir f) - mais l'accès au bassin leur est interdit ;
- f) Vestiaires : les hommes ne sont pas autorisés à pénétrer dans le vestiaire des femmes, ni les femmes dans celui des hommes. De ce fait, les papas accompagnant leurs petites filles peuvent les changer dans les vestiaires hommes et inversement pour les mamans, elles peuvent changer leurs petits garçons dans les vestiaires femmes. Les enfants de plus de 6 ans devraient pouvoir se changer seuls dans leurs vestiaires respectifs.

VIII. HORAIRES

- a) Le CANA se réserve le droit de modifier les horaires des cours en fonction du nombre d'élèves inscrits ;
- b) Le CANA applique les décisions fédérales, cantonales et communales. En cas d'annulation pour une raison quelle qu'elle soit (p. ex. fermeture piscine pour raison technique ou sanitaire, etc.), il n'y aura pas de report, ni de remboursement des cours. Les participants seront prévenus le plus tôt possible.

IX. DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre des activités du CANA, des photos ou des enregistrements audiovisuels des activités et de leurs participants peuvent être pris pour la promotion du club. En s'inscrivant au Carouge Natation, les membres et participants donnent leur accord à l'exploitation de leur image dans le cadre des activités organisées et de leur promotion uniquement.

X. RESPONSABILITE

Le CANA décline toute responsabilité en cas d'accident ou de maladie durant l'une de ses activités.

XI. ASSURANCE

Chaque participant est tenu de s'assurer contre les accidents et en responsabilité civile.

Carouge, le 26 juin 2023